

DIRECTION DE L'ANIMATION
Projet Éducatif Local

COMITE DE PILOTAGE du 03 MARS 2010
COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Présentation de la convention Ecopole et du nouvel espace dédié
- 2 - Présentation du forum de l'agenda 21
- 3 - Cap loisirs printemps de l'environnement
- 4 - Parentalité
- 5 - Vacances des 10-13 ans
- 6 - Rythmes scolaires, rythmes des enfants.
- 7 - Accompagnement des projets des jeunes (Présentation du nouveau dispositif + présentation de l'outil A.T.E.C (association temporaire des enfants citoyens).
- 8 - Présentation du dispositif « Accès aux loisirs
- 9 - Mise en place du taux d'effort
- 10 - Agenda
- 11 - Questions diverses

1 - Présentation de la convention Ecopole et du nouvel espace dédié.
Présentation faite par M. Franck Hugo, directeur de l'animation

Nouvelle convention triennale : 2010-2012

La Ville de la Chapelle-sur-Erdre a, en 2006, adopté un agenda 21, véritable plan d'actions pour un développement durable de la commune, autour de trois axes que sont :

- Préserver l'environnement,
- Mieux vivre ensemble,
- Harmoniser l'aménagement.

L'un des volets de cet Agenda 21, le Projet Éducatif Local, a vocation à favoriser, encourager et soutenir la participation des enfants et des jeunes (objectif principal) et d'autre part, à développer et coordonner les actions éducatives.

Par son programme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable, la Ville de la Chapelle-sur-Erdre contribue, de manière concrète et volontariste, à la formation des enfants et des jeunes en leur permettant de découvrir, de comprendre, d'agir et d'intégrer les liens indissociables qui existent entre le social, l'économique, le culturel et l'environnemental.

Dans ce cadre, la Ville de la Chapelle-sur-Erdre vient de renouveler sa convention triennale, visant à matérialiser un partenariat avec l'association dite Ecopôle CPIE Pays de Nantes autour de 3 axes :

- *Accès aux services d'Ecopôle et diffusion de l'information,*
- *Coordination / participation à un programme d'éducation à l'environnement dans la cadre du développement durable (EEDD),*
- *Accompagnement des projets et manifestations.*

1er volet : Accès aux services d'Ecopôle et diffusion de l'information :

Diffuser l'information auprès des publics (expositions, supports documentaires, journées de réflexion...), notamment dans le cadre d'un « espace dédié », qui sera très prochainement inauguré à la Bibliothèque municipale.

Les espaces dédiés sont des points d'information hébergés au sein d'équipements dont la vocation n'est pas en rapport direct avec le développement durable (médiathèques, bibliothèques, centres de formation, lieux de vie...).

Cet espace dédié Ecopôle situé à la bibliothèque municipale a vocation à :

- Diffuser une première information sur le développement durable, son actualité et ses acteurs sous forme de livres, journaux, fiches, affiches...
- Contribuer à la création d'un lieu de rencontre pour les associations qui sont invitées à faire, à terme, de cet espace un point d'appui à leurs activités avec l'organisation d'animations ponctuelles, de forums d'acteurs, de tenue de permanences thématiques...
- Mettre à disposition un espace multimédia.
- Donner l'accès au centre de ressources documentaires et pédagogiques d'Ecopôle par les services municipaux, les écoles maternelles et élémentaires Beausoleil, Mazaire, Doisneau, Blanchetière, Saint-Michel, collèges, IEM, Chardon bleu.
- Former les encadrants participant au dispositif Vélobus Pédibus de la commune,
- Contribuer au partenariat avec l'université, notamment dans le cadre de la plate-forme stages universitaires.
- De promouvoir sur le site Internet d'Ecopôle, les actions de la commune en faveur du développement durable.
- Assurer une relation continue avec le service communication de la mairie de la Chapelle-sur-Erdre afin de valoriser en amont les actions engagées et fédérer ainsi le maximum d'acteurs.

2ème volet : coordination / participation à un programme d'éducation à l'environnement dans la cadre du développement durable (EEDD) :

- Mettre en œuvre un programme annuel d'éducation à l'environnement et au développement durable dont les contours seront définis par la ville de la Chapelle sur Erdre,
- Mobiliser les partenaires (Éducation Nationale, Agences et services de l'État, autres collectivités territoriales, fondations...), en accord avec la ville de la Chapelle-sur-Erdre dans un souci d'harmonisation des actions sur le territoire chapelain,
- Mettre en réseau « *des acteurs de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable* » en s'appuyant dans la mesure du possible sur les acteurs locaux adhérents ou non à Ecopôle,
- Former le personnel municipal conformément au programme défini par la Ville de la Chapelle-sur-Erdre.

3ème volet : Accompagnement des projets suivants :

- Accompagner les actions dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville de la Chapelle-sur-Erdre,
- Accompagner les manifestations municipales (festival Solid'air, Cap loisirs, Printemps de l'environnement...).

La Ville verse à l'association une subvention annuelle de 30 640 €.

Élément nouveau, la convention prévoit désormais la réalisation d'une évaluation qualitative et quantitative des actions auxquelles l'association a apporté son concours, qui sera réalisée sous la forme de deux documents :

- Un document global
- Pour chaque action, une fiche action détaillée remise en septembre avec le dossier de demande de subvention, avant le comité de pilotage du PEL « Bilan et évaluation des conditions de réalisation des projets de l'année n-1 », réunissant les différents partenaires.

La définition le plus en amont possible du thème de l'année, gage la réunion des conditions nécessaires à un travail collégial de qualité.

Dans cette optique, il est proposé de se caler sur un thème retenu au niveau national ou international, ce qui permettra de plus de bénéficier de supports de communication existants, d'expositions itinérantes...

De fait, le thème retenu pour l'année scolaire prochaine est celui arrêté par l'O.N.U. pour l'année 2011, à savoir : « **La Forêt** ».

2 – Présentation du forum de l'agenda 21 par Emmanuel Dion, Chargé de mission agenda 21 et démocratie participative

Agenda 21 Chapelain

PLAN D' ACTIONS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE A LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

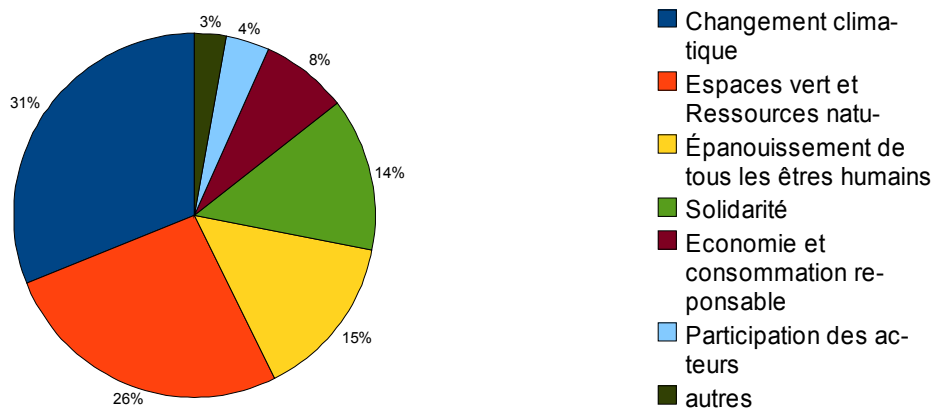
selon 3 axes : Préservation de l'environnement, Harmonisation de l'aménagement, Mieux Vivre Ensemble. 29 actions engagées.

Un diagnostic participatif

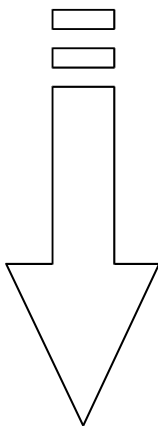
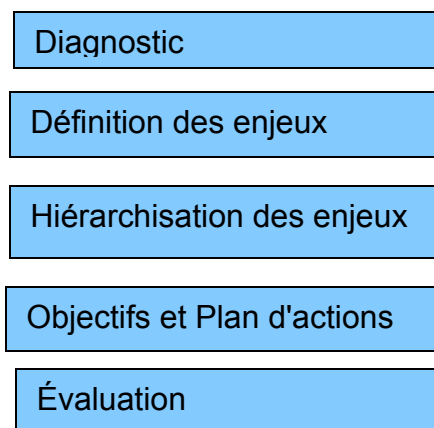
* des outils :

Forum A21 « festival solid'air » + Réunions collectives internes + Troupe « Conteurs voyageurs » *histoire de deux réfugiés climatiques, entre imaginaire et réalité, qui racontent dans leur langue, la montée des eaux sur leur île de l'atlantique puis leur fuite vers la France pour survivre.*

* des résultats : 600 contributions des habitants



Vers un plan d'actions :



Courrier entreprises, commerçants, artisans, membres de GAQ, Lettre info « Cap junior », Site internet, magazine, affichage libre. Clôture des inscriptions au Forum le **18 mars 2010** pour gérer la Restauration et la répartition en ateliers. Envoi d'un dossier « papier » à chacun des participants.

Déroulé du forum :

- 8h30-9h00 : Accueil
- 9h-9h20 : Mini contes de la richesse
- 9h20-11h30 : Six Ateliers thématiques
- 11h30-12h50 : Restitution du travail de chaque atelier et échanges
- 12h50-13h : Clôture
- 13h : Buffet et tirage tombola

Les 6 ateliers : Changement climatique + Espaces verts et préservation des ressources naturelles + Solidarités + Épanouissement des êtres humains + Consommation responsable + Participation de la population dans les projets

Autour du forum :

Espace enfant + Tombola (Enfant : Remorque enfant ou Vélo suiveur ou Paire de roller – Adulte : Diagnostic thermique avec caméra IR ou Diagnostic thermique ou Diagnostic thermique).
Les ++ : Interview des jeunes pour radio FMR et exposition photos des actions des 6/12 ans.

3 – Cap loisirs printemps de l'environnement par M. Jean Logé, responsable de la Bibliothèque La chapelaine.

CAP Loisirs est né en 2007 d'un groupe de travail du PEL

Diagnostic :

La Vitrine associative de septembre s'adresse davantage aux parents qu'aux enfants malgré les efforts pédagogiques de la présentation des associations. Beaucoup de familles en septembre ont déjà fait leur choix d'activité pour leur enfant. Si les activités choisies affichent complet, le choix se fait par défaut.

Les enfants et les jeunes ne connaissent pas assez l'ensemble des offres sur la commune et surtout ils n'ont pas "goûté" aux activités proposées par les associations.

D'où le besoin d'une manifestation spécifique aux enfants et aux jeunes sous une forme active et festive.

En 2009, CAP Loisirs et Printemps de l'Environnement ont mutualisé leurs énergies car les associations tournées vers la Nature et les jeunes sont actives sur la commune (recherche d'un nom pour cette nouvelle structure)

**En 2010, CAP Loisirs et Printemps de l'Environnement se déroulera à La Coutancière
le samedi 12 juin**

L'objectif reste le même :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de connaître le plus possible d'associations et d'expérimenter par eux-mêmes les activités proposées par ces associations. Les jeunes auront ainsi les moyens de faire des choix personnels et réfléchis.

- Plusieurs associations valorisent leurs jeunes encadrant en leur proposant de s'impliquer dans l'accueil des plus jeunes durant cette journée.

- Les associations elle-mêmes voient leur rôle mieux reconnu dans cette manifestation festive. Une vingtaine d'associations participeront cette année.

Nouveauté : à midi, un pique-nique est proposé aux bénévoles participants afin que les associations tissent entre elles des liens plus étroits et plus amicaux.

Déroulé :

- 13H30, accueil des enfants inscrits et de leurs parents.

- Les enfants et les jeunes sont répartis par centres d'intérêt et par âges (l'information des jeunes adolescents a été particulièrement soignée)

- Chaque petit groupe passe d'association en association pour une durée d'environ 30 min

- A 17H30, un goûter réunit jeunes, parents et bénévoles

- Puis un spectacle clôture cette journée

Conclusion:

- Les parents présents auront vu les associations en activité.
- Resteront les subtiles négociations familiales entre parents et enfants pour aboutir au meilleur choix d'activité...mais en connaissance de cause !

4 – Parentalité par Mme Béatrice Jaunet, Conseillère Municipale subdéléguée à la Petite Enfance :

Les membres de ce groupe de travail ce sont réunis dernièrement et ce pour la première fois. Une lecture des objectifs du PEL sur «le PEL et la famille » a d'abord eu lieu, et de nombreux échanges ont suivi. Chacun a pu exprimer ses attentes et ses interrogations. Le titre de ce groupe de travail a changé, initialement nommé « Accompagnement à la parentalité », ce dernier se nommera «parentalité». « Accompagner » ne correspond pas au sens donné à ce groupe. Il est convenu de se retrouver en avril et d'élargir cette instance de travail.

5 - Vacances des 10-13 ans par M. Pierre Meston, EBC Basket.

Initialement ce groupe de travail se nommait «stages durant les vacances pour les 10-13 ans », un retour sur le diagnostic nous a alors permis de recadrer ce groupe de travail. En effet, parler de stages, c'est démarrer par une proposition de solution ! Or, notre soucis aujourd'hui c'est de trouver une réponse adaptée aux loisirs des jeunes âgés de 10 à 13 ans. Ce groupe se nommera «Vacances des 10-13 ans ». Un travail d'enquête doit alors être mené, ce groupe travaille sur 3 questionnaires :

- Un questionnaire destiné aux jeunes de 10 à 13 ans (De quoi ont-ils besoin ?)
- Un questionnaire destiné aux familles (Quelles sont leurs attentes ?)
- Un questionnaire destiné aux associations (Que proposent-ils ?)

Nous en sommes actuellement à l'élaboration de ces questionnaires.

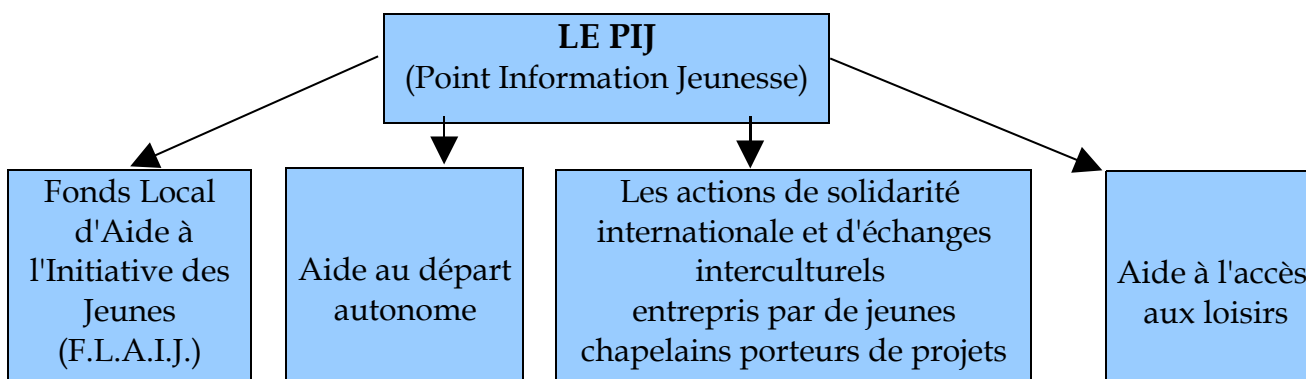
6 - Rythmes scolaires, rythmes des enfants par M. Yanick Lorée, parent d'élèves R. Doisneau.

Les différentes étapes de travail du groupe :

- 15 mai 2008** Publication du décret Darcos. Le samedi matin est dé-scolarisé à partir de septembre 2008. L'école est organisée sur 4 jours.
- Janvier 2009** Consultation des familles effectuée par la fédération des Parents d'élèves de La Chapelle Sur Erdre.
- 25 mars 2009** Organisation d'une conférence avec M. Feunteun, spécialiste des temps de l'enfant.
- 22 avril 2009** Conférence à Rezé « Semaine à 4 jours ou 4,5 jours ? »
- 23 avril 2009** Premier groupe de travail. Des enseignants, Élus, parents d'élèves, associations et techniciens se réunissent pour mener une réflexion commune.
- 12 mai 2009** Deux des membres du groupe participent à la conférence de Mme Claire Leconte Lambert (Chrono-biologiste).
- 12 juin 2009** Journée d'étude à Angers. Trois membres du groupe participent à cette journée. Sont présents : Monsieur Testu (Chronobiologiste), des représentants des villes de Rennes, Angers, Brest, Belfort, Arras, Poitiers.
- 18 juin 2009** 2ème conférence menée par la FAL « Les politiques éducatives développées par le Ministère de l'éducation **nationale et de la Jeunesse et des Sports** ».
- 25 juin 2009** Rencontre avec des représentants de l'éducation Nationale. Conférence téléphonique avec Mme Claire Leconte Lambert. Restitution en grand groupe de l'avancée de la réflexion.
- 06 Juillet 2009** Rencontre avec M. Clarisse et Mme Le Floch enseignants chercheurs au laboratoire de recherche psychologie des âges de la vie.
- 16 oct. 2009** Rencontres avec les membres du groupe de travail, présentation de scénarios.
- 06 nov. 2009** Rencontre avec quelques membres du groupe de travail, élaboration de l'exposition et définition d'un échancier de concertation.
- 12-13- 14 nov. 2009** : Réunion publique, rencontre avec les 5 groupes scolaires. M. Clarisse et Mme Le Floch enseignants chercheurs au laboratoire de recherche psychologie des âges de la vie. et Mme Gosselin, directrice d'une école à 4,5 jours viennent présenter l'avancée de leur recherche ainsi que leur expérience.
- Du 16 nov. au 11 déc. :** Exposition devant chaque école, présentant les différents éléments d'informations recueillis depuis mars 2009, ainsi que les différents scénarios possibles.
- Du 30 nov. au 12 déc. :** Votre avis nous intéresse ! Des permanences d'élus en mairie principale sont organisées et des cahiers d'expression mis à disposition. Le blog et le mail du PEL sont aussi des outils de contribution.
- Du 14 au 18 décembre :** une consultation des familles est organisée par les délégués parents d'élèves.
- 14 janvier** Rencontre des membres du groupe de travail. Résultats des différentes contributions.
- Janvier** Conseil d'école extraordinaire. Positionnement du Conseil sur un éventuel changement d'organisation de la semaine d'école.
- 30 mars 2010** Décision de l'inspecteur d'académie

Les conseils d'école extraordinaires ont eu lieu sur chaque école, nous attendons aujourd'hui la réponse de l'Inspecteur d'académie.

7 - Accompagnement des projets des jeunes (Présentation du nouveau dispositif + présentation de l'outil A.T.E.C (association temporaire des enfants citoyens) par Mme Stéphanie Le Glouanec, responsable du Point Information Jeunesse.



❖ **LES GRANDS PRINCIPES du Fonds Local d'Aide aux Initiatives Jeunes (F.L.A.I.J.)**

Le F.L.A.I.J. a pour ambition d'encourager, soutenir et développer l'initiative des jeunes en leur donnant la possibilité d'agir.

Cette aide peut prendre plusieurs formes : une écoute et un accompagnement, un appui technique ou matériel, une aide financière.

❖ **LES GRANDS PRINCIPES de L'Aide au départ autonome :**

Ce dispositif constitue une aide au départ en vacances destinée aux jeunes, dont la situation financière ne le permet pas.

Elle a vocation à faire prendre et assumer des responsabilités tendant à rendre les jeunes autonomes dans un esprit de citoyenneté.

❖ **LES GRANDS PRINCIPES de L'action de Solidarité internationale et d'échanges interculturels entrepris par de jeunes chapelains porteurs de projets.**

Afin d'affirmer sa volonté d'encourager et de valoriser les projets de solidarité internationale, la Ville de La Chapelle-Sur-Erdre apportera son soutien, non financier, aux jeunes porteurs de projet en leur transmettant toute l'information nécessaire par le biais :

- ✓ d'un livret très complet,
- ✓ d'un accueil au P.I.J. où le référent dédié au soutien des projets entrepris par les jeunes chapelains, quelle que soit leur forme, les guidera opportunément,
- ✓ d'une mise en relation avec les partenaires associatifs locaux.

**Présentation de l'ATEC
(Association Temporaire des Enfants et des jeunes Citoyens)**

Cela a pour but de :

- prouver la capacité des enfants (6 à 18 ans) de participer à la vie de la cité.
- appliquer le droit d'association de la convention internationale des droits de l'enfant.
- apporter un cadre de reconnaissance et de valorisation de leur projet.
- permettre aux enfants de prendre leur part dans la société et de se construire des compétences (capacités à s'exprimer, d'argumenter, de débattre, de prendre des décisions, d'exercer des responsabilités....).
- faire évoluer les lois des associations des mineurs.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la responsable du Point Information Jeunesse
stephanie.leglouanec@lachapellesurerdre.fr

8 – Présentation du dispositif « Accès aux loisirs » par M. Yves Le Leuch, 1er Adjoint en charge de l'agenda 21, de l'action culturelle et du personnel :

LES GRANDS PRINCIPES de l'Aide à l'accès aux loisirs

Ce dispositif constitue une aide qui a vocation à faciliter l'inscription de jeunes, jusqu'à leur 18 ans, auprès des associations chapelaines, en leur allouant de manière systématique une somme définie en fonction de leur quotient familial plafonné à 850 €.

Cette aide doit permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux activités sportives, culturelles, scientifiques, d'approche environnementale... proposées par le tissu associatif chapelain.

Les critères :

- Être âgé au plus de 18 ans,
- Le lieu d'habitation ou la résidence familiale (pour les étudiants) est La Chapelle sur Erdre,
- S'inscrire auprès d'une association chapelaine,
- Avoir un quotient familial inférieur à 850 €.

Le montant et la forme de l'aide :

- Si le quotient familial est inférieur à 650 €, le montant forfaitaire de l'aide sera de 75 €, sous la forme de trois coupons de 25 € chacun, qui seront nominatifs, numérotés et millésimés, limitant ainsi leur validité à l'année civile d'attribution.
- Si le quotient familial est compris entre 650 € et 850 €, le montant forfaitaire de l'aide sera de 50 €, sous la forme de deux coupons de 25 € chacun, qui seront nominatifs, numérotés et millésimés, limitant ainsi leur validité à l'année civile d'attribution.

Le P.I.J. interlocuteur unique des jeunes chapelains :

Conformément à sa vocation générale d'accueil des jeunes, le P.I.J. va gérer cette aide à l'accès aux loisirs en adressant tous les ans, au mois d'avril, les coupons aux jeunes qui répondent aux critères d'éligibilité.

Les bénéficiaires potentiels n'ont aucune démarche à effectuer auprès du P.I.J. qui effectuera ces envois de manière systématique, après avoir vérifié que les différents critères sont réunis.

Modalités d'utilisation des coupons auprès des associations chapelaines :

Le jeune qui aura reçu ses coupons, les présentera à l'association lors de l'inscription, ce qui lui permettra de régler tout ou partie du montant de l'adhésion.

Ces coupons nominatifs ne sont en aucun cas cessibles, y compris entre membres d'une même fratrie.

Le détenteur de ces coupons n'aura à produire aucun autre justificatif qu'une pièce d'identité auprès de l'association.

Partenariat entre la Ville et les associations chapelaines :

A la clôture des inscriptions de l'année, qui pourrait avoir lieu à la fin du mois de septembre, les associations dresseront un bordereau récapitulatif des bons collectés et transmettront en retour ce document au référent PIJ.

Le référent P.I.J. traitera le dossier en préparant la délibération, qui sera présentée au Conseil municipal le plus proche, visant à allouer aux associations concernées une subvention à due

concurrence de la valeur des bons enregistrés par ces dernières.

NB : Un dispositif identique en tout point à celui qui vient d'être présenté, sera géré par le CCAS, au profit des adultes qui remplissent les conditions décrites ci-dessus.

9 - Mise en place du taux d'effort par Mme Isabelle Verdon, Adjointe au Développement Éducatif Local :

Récapitulatif des évolutions de l'offre municipale à destination des chapelains

Espace famille depuis septembre 2009 :

Un espace public accessible à tous avec des informations d'ordre général.

Un espace privé, accessible via code et mot de passe, avec des informations personnalisées en direction de la fratrie.

Bilan janvier 2010 :

Une centaine de familles utilisatrices de ce service, 1 460 connections dans le mois, 500 accès aux informations facturées, visualisation réservations...utilisation croissante des services concernant l'ADL du mercredi pour les 6-11 ans, demande d'ouverture de la gestion de l'ADL du mercredi pour les 3-5 ans sur le même principe.

Une organisation rationalisée :

Une facture post-mensuelle unique depuis septembre 2009 : La quasi-totalité des prestations des services municipaux est facturée mensuellement sur un support unique, contre quatre pôles de facturation auparavant.

Élargissement de l'offre des moyens de paiements, prélèvement automatique utilisé par 60% des parents, chèques vacances, chèques bancaires, liquidités, avec en attente pour le 1er semestre 2010, la possibilité de régler sa facture sur l'espace famille par carte bleue.

Une organisation vers une offre plus solidaire :

Les inconvénients de la tarification selon les quotients familiaux :

- * Effets de seuil
- * Manque de linéarité dans la progression des tarifs qui ont été définis d'une tranche à l'autre, ce qui amplifie les effets de seuil
- * Difficulté de réajuster une grille tarifaire : dans ce cas, il faut modifier toutes les tranches de toutes les grilles tarifaires en vigueur dans les services offerts à la population

Les avantages de la tarification au taux d'effort :

Quotient familial de la CAF x taux d'effort = tarif pratiqué

- Des tarifs individualisés
- Pour prendre encore mieux en compte
- Les ressources réelles de chacun,
- Afin d'améliorer une politique tarifaire fondée sur l'équité, la solidarité et la justice sociale

Le système de « tarification au taux d'effort » a été adopté dès Septembre 2002 pour la crèche et les haltes-garderies

Ce dispositif, avec un tarif plafond, préservant la mixité sociale, et un tarif plancher, facteur d'accessibilité aux plus bas QF, induit que le tarif payé par chaque famille sera :

- * Différent
- * Progressif de manière linéaire
- * Et strictement proportionnel aux capacités contributives des familles considérées.

En parallèle à cette démarche, la Ville souhaite mettre en œuvre un traitement particulier réservé aux familles dont le quotient familial reste modeste :

Instauration d'un abattement :

Sur le tarif de l'accueil de loisirs des vacances
Pour les 3 / 5 ans et les 6 / 11 ans,
Pour les familles dont le quotient familial n'excède pas 524 €

Proposition votée à l'unanimité au CM du 18/12/09

Le 1er janvier 2010, création d'un tarif au taux d'effort pour les services publics suivants :

- ❖ La restauration scolaire
- ❖ L'accueil périscolaire
- ❖ L'accueil de loisirs pour la petite enfance (3-5 ans)
- ❖ L'accueil de loisirs pour les jeunes (6-11 ans), ainsi que les bivouacs (mini-camps) organisés dans le cadre de l'accueil de loisirs.
- ❖ L'accueil de loisirs pour les jeunes (12-17 ans)
- ❖ Les séjours de vacances (6-17 ans)
- ❖ L'école du sport
- ❖ Les ateliers théâtre

10 – Agenda des groupes de travail à venir :

DATES A RETENIR			
MARS			
9	18h30	Salle de L'Erdre	Groupe opérationnel
16	19h00	Maison de quartier de Gesvrines	Vacances 10-13 ans
AVRIL			
1er	18h15	Salle de réunion des arts martiaux	Parentalité
1er	20h00	Salle de réunion des arts martiaux	Cap loisirs printemps de l'environnement
3	8h30	Capellia	Forum agenda 21
MAI			
18	20h30	Balavoine	Comité de pilotage
JUIN			
12	13h30	Coutancière	Cap loisirs printemps de l'environnement

Membres présents

Elu(e)s

M. Yves Le Leuch, 1er Adjoint en charge de l'agenda 21, de l'action culturelle et du personnel
Mme Isabelle Verdon, Adjointe au Développement Educatif Local,
Mme Nathalie Leblanc, Adjointe à la vie scolaire,
M. Claude Lefort, Adjoint à la démocratie participative, à la vie associative et à la logistique
Mme Isabelle Calanville, Conseillère Municipale subdéléguee à la jeunesse,
Mme Céline Eriaud, Conseillère municipale,
Mme Dominique Leberre, Conseillère Municipale, Association Un Copain comme les Autres,
Mme Viviane Guevel, Conseillère Municipale, subdéléguee aux personnes retraitées,
M. Marc Trellu, Conseiller Municipal,
Mme Béatrice Jaunet, Conseillère Municipale, subdéléguee à la petite enfance,

Partenaires institutionnels

Mme Françoise Grégoire, conseillère pédagogique Education Nationale.

Enseignants ou principaux collèges

Mme Judikaëlle Jacquin, Enseignante école Beausoleil,
Mme Cormerais, Principale du collège de La Coutancière
M. De Villechenoux, Principal collège Le Grand Beauregard,

Associations

Mme Claudine Chevalier, Présidente FSE Collège de La Coutancière,
Mme Céline Mérand, Animatrice Ecopole,
M. Pierre Meston, Erdre Basket Club,
M. Jean Logé, Bibliothèque La Chapelaine,
Mme Annie Le Gal La Salle, AMEG,

Parents d'élèves

M. David Furcy,
M. Yanick Lorée,
Mme Noëlle Corno,
M. Nicolas Simon,

Techniciens de la ville

M. Franch Hugo, Directeur de l'animation.
M. Claude Jacquet, Responsable du service jeunesse.
M. Emmanuel Dion, Chargé de mission agenda 21 et démocratie participative,
Mme Stéphanie Le Glouanec, Responsable du Point Information Jeunesse,
Mme Maryvonne Garçon, Responsable du service Petite Enfance,
Mme Christelle Bouchet, Coordinatrice PEL

Membres excusés:

Elus

Monsieur le Maire, Monsieur Fabrice Roussel,
Mme Laurence Deborde, Adjointe à l'environnement,
M. Daniel Garnier, Adjoint aux sports,
Mme Christine Alessandrini, Parents d'élèves Blanchetière, Conseillère Municipale,

Partenaires institutionnels

M. Divet, Chef de projet Jeunesse & Education populaire au Conseil Général
M. François Daniel, Conseiller pédagogique éducation nationale
Mme Christine Paquelet, Conseillère pédagogique Direction Régionale et Départementale de la jeunesse et des Sports,
M. Dominique Boschet, Inspection d'académie,

Parents d'élèves

Mme Lydie Boileau, Commission parents,
Mme Nelly Delaurens,

Associations

Mme Christine Nozay, Confédération Syndicale de Familles,
Mme Danièle Bauduin, Ateliers de l'Erdre,
M. Hubert Gaborieau, OMCRI,
Mme Murielle Dintheer, K danse +
M. Pascal Rottier, Bourdaines nature,
M. René Ségura, Prsédient OMS,

Techniciens de la ville

M. Philippe Charteau, responsable de la Police municipale,
M. Philippe Nogue, Responsable service des sports
M. Michel Pinard, Directeur de Capellia et de l'action culturelle.
Mme Coulombier Christine, Responsable bibliothèque municipale,